

*Monsieur le Président ouvre la séance à 10h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2003 est adopté à l'unanimité. Mr Jean-Marie FERJOU est nommé secrétaire de séance.*

Monsieur le Président fait un compte-rendu des travaux et des décisions du bureau syndical et des commissions qui ont eu lieu depuis le dernier comité syndical.

## Affaires administratives

### ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES

Lors du comité syndical du 12 décembre 2003, il a été décidé d'accepter l'adhésion des communes d'Amailloux, Fénerly, Viennay, St Germain de Longue Chaume, Lageon. Chacune d'elle a officialisé sa demande par voie délibérative, adressée au Smited. En application de l'art. 12 des statuts le comité syndical a délibéré et a demandé à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'élargissement du périmètre du Smited.

*Délibération n°ASDél090404-01*

### INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES

La récente annulation des élections qui ont eu lieu au sein du Sictom de Loubeau en 2001 a nécessité la désignation de nouveaux délégués de cette structure au sein du Smited.

La liste actualisée au 09 Avril 2004 est la suivante :

Collectivité	Titulaire	Suppléant
SVL	M. GRELLIER Jean	M. BROCHARD Régis
SVL	M. BEALU Norbert	M. BERNARD Patrice
SVL	M. BONNEAU Jean-Claude	M. MENARD Claude
SVL	M. POTIRON Jean-Louis	M. ROUILLIER Michel
SVL	Mme ROUYER Colette	M. GABARD Emile
SVL	Mme REGNIER Dominique	M. CHUPIN Stéphane
SVL	M. GUILLET Jean-Marie	M. LENNE Christian
SVL	M. BERNIER Jean-Michel	M. MOTARD Jean Pierre
SVL	M. TRICOT Dominique	M. POINT Serge
SVL	Mme PILLET Denise	M. DUFES Jean Pierre
SVL	M. ROUGER Berty	Mme des DORIDES Isabelle
SVL	M. GEAY Bernard	M. MAROLLEAU Thierry
SVL	M. GABORIEAU Joseph	Mme GUERET Marie Renée

SICTOM LOUBEAU	M. ROULLEAU Claude	M. BRAUD Michel
SICTOM LOUBEAU	M. POUPIN Pierre	Mme COPIN Annick
SICTOM LOUBEAU	M. NOURISSON Michel	Mme LE SAUX Jeannie
SICTOM LOUBEAU	M. MAGNAN Paul	M. COLLON Bernard
SICTOM LOUBEAU	M. CHARRUYER François	M. BAUDIFFIER Michel
SICTOM LOUBEAU	M. BOINIER Philippe	M. JOFFRIT Christophe
SICTOM LOUBEAU	M. PROUST Adrien	M. BAUDOIN Jean
SICTOM LOUBEAU	M. HEURTEBISE Michel	M. FOUCHE Etienne
SICTOM LOUBEAU	M. PROUST Bernard	M. BRAULT Frédéric
SMC	M. MASSE Jacques	M. LAIR Georges
SMC	M. GELOT Alain	M. MOREAU Léopold
SMC	M. COSSET Joël	Mme TRAVERS Françoise
SMC	M. BOUDINET Jean Claude	M. TEULE Michel
SMC	M. GAUTRON Yves	M. BRACONNEAU Pierre
SMC	M. MASSE Michel	M. PERRON René
SMC	M. TOURNAYRE Jean	M. FAUCHER Bernard
SMC	M. BEAUDET Hubert	Mme JEAN BAPTISTE Colette
SMC	M. DRAPEAU Jean Luc	M. MAGNIEN Henri
SMC	M. GUIGNARD Dominique	M. ARTAULT Roger
VAL DU THOUET	M. DAGUERRE Jean-Yves	M. BILLY Robert
COULONGES	M. RENOU Christian	M. ASSAILLY Jean Jacques
COULONGES	M. DUTAUD Gilbert	Mme HARRAULT Michèle
COULONGES	Mme VERGNAUD Renée	M. ONILLON Denis
PARTHENAY	M. DIEUMEGARD Jacques	M. LECARDEUX Paul
PARTHENAY	M. FERJOU Jean-Marie	M. PASTUREAU Maurice
PARTHENAY	M. GIRARD René	M. CHARRON René
PARTHENAY	M. MIGEON Bernard	M. GUILMAULT Claude
THENEZAY	M. DECOUT Francis	M. RENARD Francis
SVMC	M. DENIS Luc	M. PROUST Yvon
SMP THOUARSAIS	M. FERJOU Claude	M. BONNIN Gérard
SMP THOUARSAIS	M. AUBIN Claude	M. GOUIGNARD Joël
SMP THOUARSAIS	M. VERGNAULT Jannick	M. MENARD Bernard
SMP THOUARSAIS	M. GAUDICHEAU Jean-Jacques	M. RICHARD Michel
SMP THOUARSAIS	M. COUSIN Guy	M. LETHOUAIL Gilbert
SMP THOUARSAIS	M. FOUCHEREAU Jean-Marie	Mme MARTIN Martine
SMP THOUARSAIS	M. JOLIVET Henri	Mme RIGOT Dominique
SMP THOUARSAIS	M. PRINCAY Jacky	M. JACQUET Raymond
SMP THOUARSAIS	M. PAINEAU Henri	M. PAINEAU Bernard
CAN/HPB	M. le Président	M.
CAN/HPB	M. le Président	M.
CAN/HPB	M. le Président	M.

Les **nouveaux représentants** sont déclarés installés dans leur fonction de délégué ou suppléant.  
*Délibération n°ASDé1090404-02*

## MEMOIRE EN DEFENSE

La Sté GIRUS a introduit une requête en annulation du marché d'assistance maîtrise d'ouvrage passé avec son concurrent le Cabinet Trivalor. Conformément à la délibération du 12 décembre dernier l'y autorisant, le Président a sollicité le cabinet d'avocat Matharan Pintat, 12 bd de Courcelles, 75017 PARIS, pour présenter un mémoire en défense. Le comité syndical autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Délibération n°ASDél090404-03

## ETUDE JURIDIQUE ET FINANCIERE SUR LES COMPETENCES DU SYNDICAT

La reprise de la compétence compostage et tri fait émerger un certain nombre de questions tant administratives que techniques et financières. Les membres du bureau réunis les 30 janvier 2004 et 12 mars 2004 ont opté pour la réalisation d'une étude diagnostic sur les statuts du Smited, ses compétences et leurs évolutions possibles afin d'éclairer les décisions des structures adhérentes. Le Cabinet DE Conseil a formulé une proposition d'étude qui, après négociation, a été ramenée de 16 500 à 15 000 € HT. Les membres du bureau ont autorisé le Président à missionner ce cabinet spécialisé dans ce type d'audit. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

Délibération n°ASDél090404-04

## Affaires financières

### VALIDATION DES AMORTISSEMENTS 2004

Le vote du budget primitif 2004 étant intervenu début décembre 2003, le tableau des amortissements joint aux documents budgétaires était provisoire dans l'attente de l'intégration des biens mobiliers et immobiliers à l'actif. L'état actualisé des amortissements 2004 est présenté ci-après à l'assemblée avant d'être annexé au budget.

### RECAPITULATION

désignation	valeur d'achat	amortissements			valeur nette comptable	
		antérieurs	2004	cumulé		
Etudes	2031 28031	106 635,36	79 294,80	27 340,56	106 635,36	0,00
Logiciels	205 2805	59 946,04	24 963,47	25 835,57	50 799,04	9 147,00
Bâtiments	2138 28138	143 603,70	0,00	9 460,00	9 460,00	132 445,41
Aménagement de terrains	2121 28121	1 570 771,80	1 016 102,44	554 669,36	1 570 771,80	0,00
Installations générales	2135 28135	223 058,27	118 564,45	104 493,82	223 058,27	0,00
Matériel industriel	2154 28154	90 953,52	47 193,59	21 879,00	69 072,59	21 880,93
Materiel de transport	2182 28182	15 724,79	6 011,00	3 145,00	9 156,00	6 568,79
Matériel de bureau et informatique	2183 28183	41 830,14	18 360,51	13 160,15	31 520,66	10 309,48
Mobilier	2184 28184	7 361,76	4 071,78	1 177,68	5 144,46	2 112,30
TOTAL :		2 259 885,38	1 314 562,04	761 161,14	2 075 618,18	182 463,91

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél090404-05

## ANNULATION PARTIELLE DES PARTICIPATION DUES PAR LA CAN

Depuis 2001, les participations calculées au prorata du nombre d'habitants correspondant à l'ancien périmètre de Sictom du Haut Pié Blanc ont été appelées.

L'adhésion de la Can au Smited par substitution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 n'a jamais été effective.

Les élus du Smited ont rencontré leurs homologues de la CAN afin de régulariser cette situation et ont convenu de réduire de 50 % les cotisations dues pour les exercices 2001, 2002 et 2003, dans l'attente de la régularisation administrative effective qui se traduira par le retrait officiel de la CAN pour les communes de l'ancien Sictom du Haut Pié Blanc. Ainsi, l'annulation partielle des titres émis par remise gracieuse s'opèrera à hauteur de 50% soit 21 031,54 € conformément au décompte joint et imputable au compte de dépense 673.

Délibération n°ASDél090404-06

## MODIFICATION DU TABLEAU DES PARTICIPATIONS DES ADHERENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2004

1. Depuis le premier janvier 2004, les communes d'Amailoux, Fénéry, Lageon, Viennay et St Germain de Longue Chaume ont demandé leur intégration au Smited. Dans l'attente de la publication de l'arrêté Préfectoral modificatif du périmètre, celles-ci bénéficieront des prestations de traitement mais ne supporteront pas les charges de structures tant que les délégués ne participeront pas aux votes (décision du bureau du 30 janvier 2004).

2. Par ailleurs, plusieurs modifications du périmètre des structures membres du Smited sont intervenues au premier janvier ; elles concernent le retrait de la commune de Voultegon du SVL et son adhésion au Syndicat du Pays Thouarsais, l'adhésion nouvelle de la commune de St Symphorien au Sictom de Loubeau, l'actualisation de la population de la CC de Parthenay qui incluait la commune de Fénéry qui utilisait antérieurement le même prestataire de collecte que l'ancien District.

La mise à jour du chiffre de la population pour ces collectivités modifie le tableau de répartition des charges de structures de la manière suivante :

### CONTRIBUTION 2004 ACTUALISEES

	COLLECTIVITES	Hab INSEE 99	Contributions votées	Tarif /t 2004 votés	Estimation de la Participation sur tonnages		Participation totale estimée (a) + (b)
					Tonnages estimé pour 2004	Participation estimée pour 2004	
1	SVL	64 513	64 268	67,26	18467	1 242 176	1 306 444
2	SICTOM de LOUBEAU	48 881	48 695	68,52	13958	956 354	1 005 049
3	SMC HAUT VAL DE SEVRE	48 722	48 537	64,51	14537	937 833	986 370
4	SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	46 964	46 785	60,97	13626	830 744	877 529
5	SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	13 925	13 872	66,59	3506	233 505	247 377
6	CAN pour SICTOM HAUT PIE BLANC	15 945	15 884	59,15	0	0	15 884
7	CC PARTHENAY	18 483	18 413	69,76	5553	387 390	405 802
8	SVMC CHEF BOUTONNE	6 142	6 119	60,98	1511	92 123	98 241
9	CC DU VAL DU THOUET	4 265	4 249	59,58	997	59 379	63 628
10	CC DU PAYS THENEZEEN	4 438	4 421	61,27	1088	66 656	71 077
	<b>Totaux</b>	272 278	271 243	65,62	73243	4 806 159	5 077 402

La présente délibération se substitue par modification à celles du 12 décembre 2003, fixant les contributions des adhérents, les tarifs à la tonne restent, quant à eux, inchangés.

Délibération n°ASDél090404-07

### **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE SUR UNE ANIMATION DE PREVENTION**

La communauté de Communes Espace Gâtine a formulé une demande de soutien financier à hauteur de 200€ pour une animation sur le thème de la sensibilisation à la prévention de la production de déchets.

Le comité syndical ne souhaite pas apporter d'aide financière directe aux communautés de communes ou syndicats qui gèrent les collectes sélectives. Les délégués précisent que le SMITED doit apporter des aides techniques, des prêts d'outils et de moyens. Toutefois, et à titre exceptionnel, une aide financière sera apportée à la communauté de communes Espace Gâtine à hauteur de 200€ pour l'animation qu'elle a organisée le 19 mars 2004.

*Délibération n°ASDél090404-12*

### **AVENANT CONVENTION EIFA**

Depuis 2002, le SMITED apporte son soutien financier à l'EIFA, entreprise d'insertion chargée de développer des filières de traitement des PEFFV (Produits Electroniques et Electriques en Fin de Vie).

Pour 2004, la dernière année soutenue, il était prévu que la contribution du SMITED serait égale au prix à la tonne détournée de l'enfouissement soit 30 €/t. Cette base calculée en 2002, devrait être actualisée sur les tarifs 2004 applicables à La Loge soit 36 €/t. Le comité syndical autorise Mr le Président à signer l'avenant avec l'EIFA tel que délibéré et annexé.

*Délibération n°ASDél090404-08*

## **Dossiers techniques**

### **CONVENTIONS DE SERVITUDE LA LOGE**

Dans le cadre du projet d'extension du site de La Loge et pour respecter les prescription réglementaires liées à ce type d'installation, l'exploitant doit avoir la maîtrise foncière du site et d'une bande de 200 m au pourtour de la zone d'exploitation. Sur cette bande dite de sécurité périphérique la propriété foncière n'est pas requise et une convention de servitude signée avec le propriétaire est suffisante. Celle-ci rappelle notamment aux propriétaires que leur bien se situe dans un périmètre où toute construction à usage d'habitation sera interdite durant la phase d'exploitation et de suivi trentenaire.

Dans le cas du projet de CSDU sur La Loge, plusieurs parcelles sont concernées. Il s'agit des parcelles cadastrées A 18, 29, 32 appartenant à la famille Billy, A 27, 28 appartenant à Mme Loubeau, A 42 appartenant à Mme Sourisseau Raymonde, A 43 appartenant à M. Rault Daniel, A 37 appartenant au Groupement Forestier du Parc Chalon et les parcelles A 33, 35, 36 appartenant à M.Courtin.

Un projet de convention sera soumis aux propriétaires. Le comité syndical autorise le Président à signer ces conventions.

*Délibération n°ASDél090404-011*

## **PLAN DE COMMUNICATION 2004**

Un plan de communication pour 2004 a été élaboré. Les actions proposées ont pour thèmes :

1. La prévention et la réduction de la production de déchets
  - Animation du réseau prévention
  - Soutien aux actions menées au niveau départemental
  - Création d'un intranet
2. Accompagnement des projets en cours
  - La Loge
  - Centre de tri de Montplaisir
3. Information de portée générale sur les actions du Smited
4. Soutien aux opérations et initiatives ponctuelles
  - Recyclades 2004
  - Promotion du compostage à domicile
5. L'institution Smited : information de portée générale

Pour chaque type d'action une fiche signalétique descriptive du contenu, des moyens et des coûts a été élaborée. Le comité syndical approuve le plan de communication 2004.

*Délibération n°ASDél090404-13*

## **CREATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION DECHETS 79**

Le SMITED s'est engagé à faciliter et soutenir l'action de ses adhérents dans les domaines de la prévention et de la collecte sélective des déchets. Cette action nécessite une communication soutenue avec des campagnes périodiques de sensibilisation, et un message départemental commun. La collaboration active des adhérents du SMITED a déjà permis d'obtenir des premiers résultats significatifs. Par ailleurs, la plate-forme de travail commune CAN / SMITED définie le 22 septembre 2003 comporte dans ses objectifs le développement d'une communication commune sur ces thèmes de la prévention des déchets et de la sensibilisation à la collecte sélective. La journée technique prévention du 16 décembre 2003 et la semaine de sensibilisation aux collectes sélectives du 2 au 7 février 2004 constituent les premières manifestations concrètes de cette volonté de coopération. La réunion des ambassadeurs de tri, qui s'est tenue le 5 février dernier a fait ressortir le besoin d'un réseau départemental pour accroître la cohérence et donc l'efficacité des actions menées dans ce domaine. Un projet de charte de mise en place de ce réseau, associant la CAN, le SMITED et ses adhérents, et la société Eco-Emballages, partenaire financier, a été présenté. Après avoir débattu, les membres du Comité Syndical demandent à Monsieur le Président :

- de valider la charte telle que présentée,
- de désigner dans chaque structure un élu et un technicien référents,
- de signer la charte de création du réseau

Une courrier sera adressé à chaque Président de structure adhérente pour l'inviter à signer la charte de création du réseau aux côtés de Mr le Préfet, Mr le Président du Conseil Général, le délégué régional de l'Ademe Poitou-Charentes et le directeur régional d'Eco-Emballages le Lundi 7 juin 2004 à Champdeniers.

*Délibération n°ASDél090404-09*

## **CREATION D'UN INTRANET POUR LE RESEAU DES COMMUNICANTS DECHETS 79**

Le réseau des communicants déchets 79 doit être un outil de capitalisation des expériences et de valorisation des savoir faire de ces membres. Les échanges doivent être réguliers, structurés et rapides. Pour partager plus simplement l'information, il est proposé de mettre en place un INTRANET. Plusieurs concepteurs ont été consultés. Le coût estimé est d'environ 5 000 euros.

Après débat, Monsieur le Président est autorisé par le Comité syndical à :

- procéder aux choix du concepteur,
- à signer toutes les pièces nécessaires à la création, la mise en ligne et la formation des utilisateurs de l'INTRANET

*Délibération n°ASDél090404-10*

## **RECYCLADES 2004**

Eco-Emballages renouvelle en 2004 la « fête du tri et du recyclage » : « LES RECYCLADES ». Ce rendez-vous d'envergure nationale est organisé pendant la semaine du développement durable du 16 au 23 juin 2004. Toutes les collectivités du département sous contrat éco-emballages ont confirmé leur participation aux RECYCLADES 2004. Dans le cadre du soutien aux collectes sélectives, des actions de la plate-forme de travail CAN / SMITED et de la mise en place du réseau, Mr le Président propose que le SMITED en collaboration avec la CAN élabore une campagne de communication spécifiques aux RECYCLADES 2004.

L'objectif est de mettre en valeur les animations que les communautés de communes et les syndicats de collecte développent sur leur territoire.

La communication sera déclinée dans la presse locale et les journaux gratuits sous forme de publi-information, dans les magazines partenaires (Conseil général, CAN, Ville de Niort,...), Lettre info SMITED, les radios locales. Les collectivités qui souhaitent éditer un dépliant, auront à leur disposition une maquette sous format numérique.

Le groupe de travail se réunira pour valider le fond et la forme du message. Un schéma devrait rappeler le circuit des déchets (recyclables et non recyclables), un graphique devrait illustrer le coût de la collecte des déchets, leur transport, le tri et le traitement final et un planning devrait annoncer les animations.

Une conférence de Presse est prévue le 7 Juin 2004 à Champdeniers pour le lancement de la campagne des RECYCLADES 2004. Le message est simple : « Il faut trier plus et mieux ».

Le financement est assuré à 50% par la CAN et 50% par le SMITED.

Le coût estimé à la charge du SMITED est de 13000 euros.

Après débat, Monsieur le Président est autorisé par le Comité Syndical à :

- procéder à la consultation de concepteurs graphiques,
- à signer toutes les pièces nécessaires au développement de la communication RECYCLADES 2004.

*Délibération n°ASDél090404-14*

## RECHERCHE D'UN SITE DE STOCKAGE

Mr le Président rend compte des conclusions de la réunion de la commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets qui s'est tenue le 5 février 2004.

La commission a tout d'abord constaté que le département est confronté à un déficit en capacité de traitement et dépend de solutions d'accueil par d'autres départements, solutions qui ne peuvent être pérennes.

Elle reconnaît et confirme que quelles que soient les filières de prétraitement et de traitement retenues, des capacités de stockage resteront nécessaires pour les déchets ultimes issus de ces filières.

Après que le SMITED ait réaffirmé sa volonté de disposer de capacités de stockage sous maîtrise d'ouvrage publique, la commission a validé la méthodologie d'évaluation des potentialités de stockage, affinée dans le cadre de la plate-forme de travail CAN / SMITED et en concertation avec les représentants de l'Etat et du Conseil Général.

Cette méthodologie d'évaluation repose sur cinq critères de choix :

1. priorité de recherche au centre et au sud du département
2. en dehors des zones d'exclusion cartographiées par le BRGM (étude actualisée fin 2003)
3. proximité des gisements de déchets : centre urbain de Niort et site d'implantation du centre de prétraitement de Montplaisir
4. proximité des principaux axes de communication
5. éloignement des habitations

Avant d'aboutir à la présentation devant une prochaine commission d'un classement des secteurs potentiels obtenus par application de cette méthode, il a été convenu que les travaux de la commission seraient relayés par une démarche participative la plus large possible.

Afin d'éviter les incompréhensions qui se sont manifestées dans le passé, les représentants des collectivités et de la société civile rassemblés dans le cadre des conseils de développement seront associés à cette démarche.

Le conseil syndical approuve la méthodologie retenue pour la recherche d'un site de stockage dont il confirme la nécessité, et souhaite que la démarche participative envisagée, si indispensable qu'elle soit à l'acceptation du projet, ne conduise pas à différer trop longtemps la prise de décision.

## Marchés publics

### MARCHES PUBLICS SANS FORMALITE PREALABLE Attributions

Six marchés passés après simple consultation ont été signés avec des bureaux d'études, il s'agit des marchés de prestations suivants :

Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
16-févr	Coordonnateur SPS Centre de Tri Préparation	3	Simple consultation	SOCOTEC, 2, rue François Viète 79000 NIORT	24 375,00
16-févr	Etude géotechnique et hydrogéologique Centre de Tri Préparation	3	Simple consultation	Compétence Géotechnique, 43, Bd des Plages 17132 MESCHERS SUR GIRONDE	6 958,48
23-mars	Etude juridique et financière sur les compétences du Smited	1	Simple consultation négociée	DE Conseil , 60, Faubourg Poissonnière 75010 PARIS	15 000,00
29-mars	Etude géotechnique et hydrogéologique Complexe Transfert-Compostage-Déchetterie	4	Simple consultation	Gaudriot, ZI république II, 25 rue Victor Grignard, BP 1052, 86060 Poitiers cedex 9	7 385,00
31-mars	Coordonnateur SPS Complexe Transfert-Compostage-Déchetterie	6	Simple consultation	Ouest Coordination, 15 rue Léo Lagrange, bât B2, 79000 Niort	2 560,00
06-avr	Contrôle technique Complexe Transfert-Compostage-Déchetterie	3	Simple consultation	APAVE Nord-Ouest, 5 rue de la Johardière, BP 289, 44803 Saint Herblain	20 136,00

Le Comité Syndical est informé.

*Délibération n°ASDél090404-17*

### MARCHES PUBLICS INFÉRIEURS A 90000 € HT

Le nouveau code des marchés publics laisse à la collectivité la possibilité d'établir une règle interne d'attribution des marchés dont le montant est < 90 000 € ht.

De l'avis de la DGCCRF, cette possibilité laisse plus de souplesse à la procédure et notamment à la personne responsable du marché qui peut s'adjoindre l'avis de personnalités compétentes en matière d'attribution des marchés.

Le Président propose que le bureau soit cette instance compétente en matière d'attribution de marchés < 90000 € ayant fait l'objet d'une publicité préalable ou d'une consultation. Les seuils sont laissés à l'appréciation de la personne responsable du marché car dépendant de la nature des prestations et travaux attendus.

*Délibération n°ASDél090404-15*

A la suite de l'intervention de Mr Jean-Michel BERNIER faisant remarquer que la règle du quorum n'était plus respectée du fait du départ d'élus avant la fin de la séance et que les questions qui restaient à traiter étaient importantes, Mr le Président lève la séance à 11h45 et décide de convoquer à nouveau les délégués syndicaux sur la suite de l'ordre du jour le vendredi 24 avril 2004 à 9h30 à Pompaire.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marie FERJOU.

Le Président du SMITED,  
Jacques MASSE.